

15.02.2018 - 14:24 Uhr

Prévoyance vieillesse : un financement supplémentaire est nécessaire, pas des réductions de prestations

Bern (ots) -

L'Union patronale suisse pense pouvoir assainir la prévoyance vieillesse avec des réductions de prestations. C'est une fausse piste. Ce n'est pas parce que les gens vivent plus longtemps et qu'ils sont plus nombreux à atteindre l'âge de la retraite qu'ils ont besoin de moins pour vivre. Travail.Suisse, l'organisation faïtière indépendante des travailleurs et travailleuses, demande un financement supplémentaire solide.

Qui agit comme si la prévoyance vieillesse pouvait continuer à afficher une bonne santé sans autre, méconnaît les réalités d'aujourd'hui. Des coûts de santé élevés, des problèmes non résolus parmi les travailleurs âgés, mais aussi des mesures d'économies dans les prestations complémentaires pour les bas revenus mettent sous pression la prévoyance vieillesse des futurs rentiers et rentières. Dans le 2e pilier, on a fortement réduit dans bien des cas les rentes dans le domaine sur-obligatoire malgré de bons rendements des placements. Le but constitutionnel - le maintien d'un niveau de vie approprié après la prise de la retraite - est mis en danger pour beaucoup de personnes concernées. C'est pourquoi, Travail.Suisse demande dans l'AVS un pourcent de TVA « baby-boomer » et d'autres sources de financement. La population est prête à admettre que la prévoyance vieillesse coûte un peu plus si l'on garantit les prestations. Mais pas avec un âge de la retraite des femmes plus élevé. La proposition de l'Union patronale suisse aux travailleuses se résumant à « Payer plus et travailler plus pour ça » ne recueillera pas de majorité, l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes ayant été une des principales raisons pour le rejet de la prévoyance vieillesse 2020. On a au contraire besoin d'une meilleure rente AVS pour les bas revenus. La formule des rentes actuelle doit ainsi être revue.

Pour mémoire : l'Union patronale suisse a aidé, par son non à Prévoyance vieillesse 2020, à empêcher la baisse du taux de conversion minimal. Cette baisse aurait été supportable parce qu'elle aurait été compensée dans le 1er et 2e pilier. L'Union patronale paraît maintenant être mal à l'aise à cet égard. Pour Travail.Suisse, il faut compenser intégralement des baisses du taux de conversion minimal dans la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle. Il n'y a pas de place pour des baisses de rentes. On a vu que la méfiance de la population est forte vis-à-vis du 2e pilier. Le fait que les banques et les assurances gagnent beaucoup d'argent avec la prévoyance professionnelle et distribuent des bénéfices importants à des actionnaires privés y joue un rôle décisif. Avant de revenir avec une baisse du taux de conversion minimal, les bénéfices des assureurs dans le 2e pilier et d'autres ponctions comme les coûts de gestion de fortune, doivent clairement reculer. Travail.Suisse est prêt à s'asseoir à une table avec les partenaires sociaux mais attend de l'Union patronale suisse qu'elle s'engage pour éliminer ces carences.

Contact:

Adrian Wüthrich, Président, tél. 079 287 04 93
Matthias Kuert Killer, Responsable de la politique sociale,
tél. 079 777 24 69, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100812362> abgerufen werden.